



## INNATE PHARMA PRÉSENTE SES RÉSULTATS FINANCIERS ET L'AVANCÉE DE SON PORTEFEUILLE POUR L'ANNÉE 2024

- **Lacutamab a obtenu le statut de « Breakthrough Therapy » de la Food and Drug Administration (FDA) pour le traitement du syndrome de Sézary en rechute ou réfractaire.**
  - **De nouvelles données, dont un ensemble soulignant les améliorations de la qualité de vie chez les patients traités par lacutamab dans l'étude clinique de Phase 2 TELLOMAK ont été présentées à l'ASH 2024.**
- **Un premier patient a été traité dans un essai de Phase 1 évaluant IPH4502, un conjugué anticorps-médicament (ADC) ciblant Nectine-4, dans une sélection de tumeurs solides avancées.**
- **IPH6501, le candidat-médicament ANKET® propriétaire d'Innate, est évalué dans un essai clinique de Phase 1/2, chez des patients présentant un lymphome non-hodgkinien à lymphocytes B.**
  - **Innate Pharma et l'IFLI<sup>1</sup> ont conclu un accord afin d'explorer le potentiel clinique d'IPH6501, dans le lymphome folliculaire. L'IFLI pourra investir jusqu'à 7,9 millions de dollars dans le cadre de cet accord.**
- **La position de trésorerie est de 91,1 millions d'euros<sup>2</sup> au 31 décembre 2024 et l'horizon de trésorerie s'étend jusqu'à mi-2026**
- **Une conférence téléphonique se tiendra aujourd'hui à 14h00 CET**

Marseille, le 27 mars 2025, 7h00 CET

Innate Pharma SA (Euronext Paris : IPH ; Nasdaq : IPHA) (« **Innate** » ou la « **Société** ») annonce aujourd'hui ses résultats financiers consolidés au 31 décembre 2024. Les comptes consolidés sont joints au présent communiqué.

« Notre stratégie est clairement établie : stimuler l'innovation grâce à notre plateforme ANKET® et accélérer le développement de nos programmes ADC. Nous réalisons de solides avancées cliniques, grâce à notre ANKET® propriétaire, IPH6501, évalué dans le lymphome non-Hodgkinien à lymphocytes B, et notre ADC ciblant Nectine-4, IPH4502, qui vient d'entrer dans une étude clinique de Phase 1 dans les tumeurs solides. L'obtention du statut de "Breakthrough Therapy" de la FDA pour lacutamab témoigne une fois de plus du potentiel de ce traitement chez les patients atteints du syndrome de Sézary. Grâce à ces avancées et une gestion financière rigoureuse, nous sommes ravis d'annoncer l'extension de notre horizon de trésorerie jusqu'à mi-2026, renforçant ainsi notre engagement à fournir des thérapies innovantes aux patients, » commente **Jonathan Dickinson, Président du Directoire d'Innate Pharma.**

### **Un webcast se tiendra aujourd'hui à 14h00**

Accès au webcast : <https://events.q4inc.com/attendee/485278198>

Les participants peuvent également rejoindre la conférence par téléphone en s'inscrivant au lien ci-après : <https://registrations.events/direct/Q4I39065986>

Ces informations sont également disponibles dans la rubrique investisseurs du site internet [www.innate-pharma.com](http://www.innate-pharma.com). Une rediffusion sera accessible dans la rubrique investisseurs du site d'Innate pendant 90 jours après l'événement.

<sup>1</sup> Institut d'innovation pour le lymphome folliculaire (Institute for Follicular Lymphoma Innovation)

<sup>2</sup> Comprenant des actifs financiers courants (14,4 millions d'euros et des actifs financiers non courants (10,3 millions d'euros)



## Avancée du portefeuille :

### **ANKET® (Antibody-based NK cell Engager Therapeutics) :**

ANKET® est la plateforme propriétaire d'Innate permettant de développer une nouvelle génération de *NK cell engagers* multi-spécifiques pour traiter certains types de cancer. Cinq candidats-médicaments issus de la plateforme ANKET® ont été présentés : SAR443579 (SAR'579/IPH6101) ciblant CD123, SAR445514 (SAR'514/IPH6401) ciblant BCMA, IPH62 (cible B7-H3), IPH67 (tumeurs solides, cible non divulguée) et le tétra-spécifique IPH6501 (cible : CD20 avec l'IL-2v). D'autres cibles précliniques propriétaires non divulguées sont en cours d'investigation.

### **IPH6501 (propriétaire)**

IPH6501 est le candidat-médicament ANKET® de seconde génération propriétaire d'Innate comprenant un IL-2v et ciblant le CD20. En mars 2024, le premier patient a été traité dans le cadre de l'essai clinique de Phase 1/2 évaluant IPH6501 dans le lymphome non hodgkinien à cellules B. Cet essai prévoit de recruter jusqu'à 184 patients. Des sites cliniques sont ouverts aux États-Unis, en Australie et en France. Les premières données de tolérance et d'activité sont attendues fin 2025.

- Innate a présenté des données précliniques concernant IPH6501 lors de la réunion annuelle de l'*American Society for Clinical Oncology (ASCO)* et du congrès annuel de l'association européenne d'hématologie (EHA) en juin 2024. Les données précliniques ont montré qu'IPH6501 détruit les cellules B CD20+ de donneurs sains avec une plus grande efficacité et une plus faible induction de cytokines pro-inflammatoires qu'un T-cell engager ciblant CD20. IPH6501 stimule également de manière efficace la prolifération des cellules NK provenant de patients atteints de lymphome non hodgkinien à cellules B en rechute / réfractaire.
- En novembre 2024, des données précliniques démontrant le potentiel d'IPH6501 ont été publiées dans la revue *Science Immunology*.
- Innate Pharma et l'Institut d'innovation pour le lymphome folliculaire (*Institute for Follicular Lymphoma Innovation - IFLI*) ont conclu un accord afin d'explorer le potentiel clinique d'IPH6501 dans le lymphome folliculaire. Pour soutenir cet essai clinique de Phase 1/2 et le recrutement de patients atteints de lymphome folliculaire, l'IFLI investira 3 millions de dollars en actions nouvelle d'Innate, émises sous forme d'augmentation de capitale réservée à l'IFLI, au prix de 1,56€ par action et représentant 2,26% du capital d'Innate Pharma. L'IFLI pourra également investir jusqu'à 4,9 millions de dollars en nouvelles actions d'Innate, en fonction de l'atteinte de certaines échéances, à un prix qui sera déterminé au moment de ces investissements.

### **IPH67 (propriétaire)**

Au cours du troisième trimestre 2024, Sanofi a mis fin à la licence concernant IPH67 au cours de la période de collaboration de recherche. Par conséquent, Innate a récupéré l'intégralité des droits sur IPH67, un programme de NK Cell Engager issu de la plateforme ANKET® en cours de développement.



### **SAR'579/IPH6101, SAR'514/IPH6401, IPH62 (en partenariat avec Sanofi)**

#### SAR'579/IPH6101

- L'essai clinique de Phase 1/2 mené par Sanofi progresse de manière satisfaisante. Une mise à jour des résultats d'efficacité et de tolérance de l'étude de Phase 1/2 en escalade de doses avec SAR'579 / IPH6101 a été présentée lors d'une présentation orale au congrès annuel de l'EHA 2024. SAR'579 / IPH6101 continue de montrer un bénéfice clinique, des réponses durables ainsi qu'un profil de tolérance favorable chez des patients atteints de leucémie aigüe myéloïde en rechute / réfractaire. Cinq réponses complètes (4 RC / 1 RCi<sup>3</sup>) ont été obtenues à la dose de 1mg/kg et des rémissions complètes durables (>10 mois) ont été observées chez 3 patients.
- En avril 2024, Sanofi a avancé SAR'579 / IPH6101, vers la Phase 2 d'extension de dose préliminaire de l'essai. Selon les termes de l'accord de recherche et de licence de 2016 avec Sanofi, la progression vers la partie d'extension de dose de l'essai a déclenché un paiement d'étape de Sanofi à Innate de 4 millions d'euros.

#### SAR'514/IPH6401

- L'étude clinique de Phase 1/2 menée par Sanofi (NCT05839626) chez les patients atteints de myélome multiple récidivant ou réfractaire sera interrompue précocement. SAR'514/IPH6401 sera désormais évalué dans des indications auto-immunes.

#### IPH62 et autre cible

- IPH62 est un programme de NK Cell Engager issu de la plateforme ANKET® ciblant B7-H3 en cours de développement. Suite à une période de collaboration de recherche et suite à la sélection du candidat-médicament, Sanofi sera responsable du développement, de la fabrication et de la commercialisation des produits.
- Sanofi conserve une option de licence pour une cible additionnelle ANKET® conformément à l'accord de collaboration et de licence de 2022.

### **Anticorps conjugués :**

#### **IPH4502 (ADC anti-Nectine-4) :**

IPH4502 est un ADC ciblant Nectine-4 et différencié à base d'exatecan, un inhibiteur de topoisomérase I, comme agent cytotoxique.

- Les premières données précliniques concernant IPH45 ont fait l'objet d'une présentation orale au congrès de l'*American Association for Cancer Research* (AACR) 2024 ainsi qu'au congrès du *Society for Immunotherapy of Cancer* (SITC). Dans des études précliniques, les données ont démontré qu'IPH4502 inhibe efficacement la croissance des tumeurs exprimant Nectine-4 à la fois in vitro et in vivo, y compris dans des modèles réfractaires à l'enfortumab vedotin.
- En septembre 2024, Innate a reçu l'autorisation de l'agence américaine du médicament (FDA) d'initier le développement clinique d'IPH4502 avec un essai clinique de Phase 1 dans les tumeurs solides connues pour exprimer la Nectine-4.

---

<sup>3</sup> RC : réponse complète ; RCi réponse complète avec récupération hématologique incomplète



- Un premier patient a été traité en début d'année 2025. Cette étude de Phase 1, ouverte et multicentrique, comprend une partie 1 d'escalade de la dose et une partie 2 d'optimisation de la dose et évaluera la sécurité, la tolérance et l'efficacité préliminaire d'IPH4502 en monothérapie dans les tumeurs solides avancées connues pour exprimer Nectine-4, comme le carcinome urothélial, les cancers du poumon non à petites cellules, du sein, de l'ovaire, gastrique, de l'œsophage ou colorectal. L'étude prévoit le recrutement d'environ 105 patients
- De nouvelles données précliniques feront l'objet d'une présentation à l'AACR 2025.

### **Lacutamab (anticorps anti-KIR3DL2) :**

#### Lymphomes T cutanés

TELLOMAK est un essai clinique de Phase 2, ouvert et multi-cohorte, évaluant lacutamab chez des patients atteints d'un syndrome de Sézary ou d'un mycosis fongoïde.

- Des résultats positifs de l'étude de Phase 2 TELLOMAK évaluant lacutamab dans le mycosis fongoïde ont été présentés au congrès annuel de l'ASCO en juin 2024. Les données montrent que lacutamab a une activité cliniquement significative, indépendamment de l'expression de KIR3DL2 et un profil de tolérance favorable. Le taux de réponse objective globale était de 16,8% (Olsen 2011) et 22,4% (Olsen 2022), dont 2 réponses complètes et 16 réponses partielles.
- Les données portant sur la qualité de vie et l'analyse translationnelle de l'étude TELLOMAK chez les patients présentant un lymphome T cutané en rechute et/ou réfractaire ont été présentées au congrès annuel de l'ASH 2024.
- Les données de suivi long-terme dans le syndrome de Sézary et le mycosis fongoïde feront l'objet d'une présentation lors d'un prochain congrès médical.
- Au cours du troisième trimestre 2024, Innate a reçu une réponse préliminaire encourageante de la FDA concernant sa stratégie réglementaire pour lacutamab, y compris une potentielle autorisation accélérée dans le syndrome de Sézary. La Société continue d'échanger avec la FDA en ce qui concerne un essai confirmatoire de Phase 3.
- En février 2025, Innate Pharma a reçu le statut de « *Breakthrough Therapy* » de la FDA pour lacutamab dans le Syndrome de Sézary en rechute ou réfractaire. Le statut est attribué sur la base des résultats de la Phase 2 de l'essai TELLOMAK où lacutamab a démontré un niveau d'efficacité et un profil de tolérance favorable chez des patients atteints d'un syndrome de Sézary avancé lourdement prétraités, post-mogamulizumab. Le statut « *Breakthrough Therapy* » vise à accélérer le développement et l'examen réglementaire aux États-Unis des médicaments destinés à traiter une maladie grave. Des discussions avec des partenaires potentiels sont en cours.

#### Lymphomes T périphériques

L'essai de Phase 2 KILT (anti-KIR in T Cell Lymphoma), un essai contrôlé randomisé mené par la Lymphoma Study Association (LYSA), évalue lacutamab en combinaison avec le régime de chimiothérapie GEMOX (gemcitabine en combinaison avec oxaliplatine) contre GEMOX seul chez des patients atteints de lymphomes T périphériques en rechute ou réfractaires exprimant KIR3DL2, est en cours et continue de recruter des patients.



### **Monalizumab (anticorps anti-NKG2A), en partenariat avec AstraZeneca :**

- L'étude de Phase 3 PACIFIC-9 menée par AstraZeneca évaluant durvalumab (anti-PD-L1) en combinaison avec monalizumab (anti-NKG2A) ou oleclumab (l'anti-CD73 d'AstraZeneca) chez des patients atteints d'un cancer du poumon non à petites cellules, de stade III, non opérable, qui n'ont pas progressé après une chimio-radiothérapie simultanée à base de sels de platine, est en cours.
- Après la période, un comité indépendant de contrôle des données a recommandé la poursuite de l'essai de Phase 3 PACIFIC-9 sur la base d'une analyse intermédiaire prévue au protocole.
  - Une mise à jour des résultats de l'étude de Phase 2 COAST évaluant durvalumab en combinaison avec oleclumab ou monalizumab chez des patients atteints d'un cancer du poumon non à petites cellules non opérable de stade III, a été présentée lors de l'ASCO 2024. Dans cette analyse des résultats actualisés de COAST, l'association durvalumab plus oleclumab ou monalizumab a augmenté le taux de réponse objective, prolongé la survie sans progression et tendu vers une amélioration de la survie globale par rapport au durvalumab seul.
  - AstraZeneca a présenté des données intermédiaires de la plateforme d'essai clinique randomisé de Phase 2 NeoCOAST-2 au cours de la conférence mondiale sur le cancer du poumon (WCLC, World Conference on Lung Cancer) en septembre 2024. Dans cette analyse préliminaire portant sur les 60 premiers patients sur les 72 que comprendra le bras 2, monalizumab ajouté à durvalumab et à la chimiothérapie à base de doublets de sels de platine, a obtenu un taux de réponse pathologique complète de 26,7% [intervalle de confiance (IC) à 95% ; 16,1 – 39,7] et un taux de réponse pathologique majeure de 53,3% [IC à 95% ; 40,0 – 66,3]. Ces taux de réponses sont numériquement supérieurs au traitement approuvé avec durvalumab associé à la chimiothérapie à base de doublets de sels de platine. Le traitement dans le bras 2 a montré un profil de tolérance acceptable et n'a pas eu d'impact sur le taux de chirurgie. L'étude NeoCOAST-2 a pour but d'évaluer la tolérance et l'efficacité de durvalumab seul ou associé à de nouveaux agents et à la chimiothérapie en traitement néoadjuvant dans le cancer du poumon non à petites cellules opérable et au stade précoce, suivi d'un traitement adjuvant par durvalumab avec ou sans ces nouveaux agents.

### **IPH5201 (anticorps anti-CD39), en partenariat avec AstraZeneca :**

- L'essai clinique de Phase 2 MATISSE, mené par Innate, dans le cancer du poumon avec un traitement pré-opératoire incluant IPH5201, un anticorps monoclonal anti-CD39 développé en partenariat avec AstraZeneca est en cours et le recrutement des patients se poursuit. A la suite d'une analyse intérimaire planifiée, l'essai clinique de Phase 2 MATISSE se poursuit conformément aux plans.

### **IPH5301 (anticorps anti-CD73) :**

- L'essai clinique de Phase 1 avec IPH5301 (CHANCES) en collaboration avec l'Institut Paoli-Calmettes est en cours.



### **Annonce corporate :**

- Au 31 décembre 2024, le solde disponible dans le cadre du programme At-the-market ("ATM") d'avril 2023 est toujours de 75 millions de dollars.

### **Événements postérieurs à la clôture**

- Fin février 2025, Arvind Sood qui occupait les fonctions de Vice-Président Exécutif, Président des opérations américaines a démissionné du Directoire et a quitté la société.

### **Principaux éléments financiers 2024 :**

Les éléments clés pour l'année 2024 sont les suivants :

- Une situation de trésorerie, équivalents de trésorerie et actifs financiers s'élevant à 91,1 millions d'euros (m€) au 31 décembre 2024 (102,3m€ au 31 décembre 2023), incluant 10,3m€ d'instruments financiers non-courants (9,8m€ au 31 décembre 2023).
- Au 31 décembre 2024, les dettes financières s'élevaient à 31,0m€ (39,9m€ au 31 décembre 2023). Cette évolution résulte essentiellement des remboursements d'emprunts.
- Des produits opérationnels relatifs aux activités poursuivies s'élevant à 20,1m€ en 2024 (2023 : 61,6m€, -67,4%). Il s'agit principalement des revenus des accords de collaboration et de licence (12,6m€ en 2024 contre 51,9m€ en 2023, -75,7%), et du crédit d'impôt recherche (7,5m€ en 2024 contre 9,7m€ en 2023, -23,3%) :
  - Les revenus des accords de collaboration et de licence, qui correspondent principalement à la reconnaissance partielle ou intégrale des paiements reçus en relation avec les accords signés avec AstraZeneca et Sanofi. Ces revenus sont reconnus dès lors que l'obligation de performance de l'entité est satisfaite. La comptabilisation s'effectue à une date donnée ou est étalée dans le temps en fonction du pourcentage d'avancement des travaux effectués au titre de ces accords :
    - (i) Les revenus des accords de collaboration et de licence liés aux accords signés pour monalizumab ont diminué de 5,1m€, s'élevant à 4,4m€ en 2024 (9,5m€ en 2023). Cette baisse s'explique principalement par la comptabilisation d'une augmentation des revenus au cours du premier semestre 2023. En effet, au 30 juin 2023, la Société avait procédé à une analyse de la base de coûts servant au calcul de l'avancement des essais de Phase 1/2 compte tenu de leur progression. Cette analyse avait conduit à réduire cette base de coûts à travers une ré estimation des dépenses projetées. En conséquence, cet ajustement de la base de coûts avait eu un impact positif sur le pourcentage d'avancement et avait conduit à reconnaître un revenu supplémentaire de 5.9 millions d'euros au titre du premier semestre 2023 qui ne s'est pas reproduit en 2024.
    - (ii) Les revenus liés à l'accord de collaboration de recherche et de licence signé avec Sanofi en 2022 s'élèvent au total à 2,1m€ au 31 décembre 2024 contre 34,7m€ au 31 décembre 2023. Le 25 janvier 2023, la Société avait annoncé l'expiration du délai de carence prévu par le Hart-Scott-Rodino Antitrust Improvements Act et l'entrée en vigueur de l'accord de licence avec



Sanofi le 24 janvier 2023. Par conséquent, selon les termes de l'accord de recherche, de collaboration et de licence, Innate avait reçu en mars 2023, un paiement initial d'un montant de 25,0m€ dont 18,5m€ au titre de la licence exclusive, 1,5m€ au titre des travaux de recherche menés par la Société et 5,0m€ au titre des options pour deux cibles supplémentaires pour lesquels la Société comptabilisera les revenus liés soit à la date de notification de l'exercice, et au plus tard cinq ans après la date d'entrée en vigueur. L'intégralité du paiement initial relatif à la licence a été reconnue en résultat depuis le 30 juin 2023 soit un montant de 18,5m€. Le 19 décembre 2023, la Société a annoncé que Sanofi a levé une de ces deux options de licence pour un nouveau programme issu de la plateforme ANKET® de la Société. Cette décision a entraîné un paiement d'étape de 15,0m€ dont 13,3m€ au titre de la licence exclusive intégralement reconnus en résultat au 31 décembre 2023 et 1,7m€ au titre des travaux de recherche à mener par la Société ainsi que la comptabilisation d'un revenu de 2,5m€ initialement encaissé en mars 2023 au titre de cette option. Suite à l'annonce par Sanofi en octobre 2024 de la restitution des droits relatifs à la seconde option mettant fin à la collaboration des travaux de recherche, le revenu de 1,7m€ a été reconnu intégralement en résultat au 31 décembre 2024. Le revenu relatif aux travaux de recherche sur la 1ère licence s'est élevé à 401 milliers d'euros au cours de l'exercice 2024 ;

- (iii) Les revenus liés à l'accord de collaboration et de licence signé avec Sanofi en 2016 ont augmenté de 2,0m€, s'élevant à 4,0m€ d'euros au 31 décembre 2024, à comparer avec 2,0 millions d'euros au 31 décembre 2023. Le 14 avril 2024, la société a annoncé le traitement du premier patient dans la partie d'extension de dose de l'essai clinique évaluant SAR443579/IPH6101, matérialisant la progression de l'essai clinique développé par Sanofi vers la phase 2 dans divers cancers du sang. Selon les termes de l'accord de recherche et de licence de 2016 avec Sanofi, la progression vers la partie d'extension de dose de l'essai a déclenché un paiement d'étape vers Innate de 4 millions d'euros reconnu en résultat au 30 juin 2024 et encaissé le 17 mai 2024. Pour mémoire, en juin 2023, la Société avait annoncé le traitement du premier patient dans un essai clinique de Phase 1/2 sponsorisé par Sanofi, évaluant IPH6401/SAR'514 chez des patients présentant un myélome multiple en rechute ou réfractaire. En vertu de l'accord de licence conclu en 2016, Sanofi avait versé un paiement d'étape de 2,0 millions d'euros intégralement reconnu en résultat au 30 juin 2023 et encaissé par la Société le 21 juillet 2023 ;
  - Le crédit d'impôt recherche (CIR) de 7,5m€ au 31 décembre 2024 (9,7m€ au 31 décembre 2023) soit une diminution de 24% liée à la diminution des dépenses éligibles au crédit d'impôt.
- Des charges opérationnelles relatives aux activités poursuivies et avant dépréciation de 71,7m€ en 2024 (2023 : 74,3m€, -3,5%) :
  - Les frais généraux des activités poursuivies se sont élevés respectivement à 18,3 et 19,7 millions d'euros pour les exercices clos aux 31 décembre 2023 et 2024. Ces dépenses ont représenté 25 % et 27 % des charges opérationnelles nettes relatives aux activités poursuivies pour les exercices clos aux 31 décembre 2023 et 2024. Les



# COMMUNIQUE DE PRESSE

innate pharma

---

frais généraux comprennent essentiellement les frais de personnel non affectés à la recherche et au développement ainsi que des coûts de prestations de services se rapportant à la gestion de la Société. La hausse du poste entre 2023 et 2024 résulte cumulativement de (i) la hausse du poste Autres produits et charges, liée principalement au financement du CIR 2023 pour 0.8 m€ ; de (ii) la hausse des honoraires non scientifiques, partiellement compensée par (iii) la baisse des charges de personnel, et (iv) la baisse du poste amortissements et dépréciations.

- Les dépenses de R&D des activités poursuivies se sont élevées respectivement à 56,0 millions d'euros et 52,0 millions d'euros pour les exercices clos aux 31 décembre 2023 et 2024. Ces dépenses ont représenté respectivement 75 % et 73 % des charges opérationnelles nettes relatives aux activités poursuivies pour les exercices clos aux 31 décembre 2023 et 2024. Cette évolution est principalement due à une diminution des dépenses directes de recherche et développement en ligne avec la maturité des programmes de développement clinique et à une diminution des dépenses indirectes de recherche et développement, principalement des frais de personnel et des amortissements et dépréciations.
- Un résultat financier affichant un gain net de 2,1m€ en 2024 (2023 : un gain net de 5,1m€). Cette évolution résulte principalement de l'effet combiné de la charge liée à la revalorisation de la dette de collaboration libellée en dollars compensée par le produit issu des revalorisations de la trésorerie et des actifs financiers détenus en dollars.
- Une perte nette de 49,5m€ en 2024 (2023 : perte nette de 7,6m€).

Le tableau suivant résume les comptes consolidés en normes IFRS pour l'année 2024, incluant l'information comparative avec 2023.



# COMMUNIQUE DE PRESSE

innate pharma

En milliers d'euros, sauf données par action	31 décembre 2024	31 décembre 2023
<b>Produits opérationnels</b>	<b>20 121</b>	<b>61 641</b>
Dépenses de recherche et développement	(51 980)	(56 022)
Frais commerciaux et généraux	(19 716)	(18 288)
<b>Charges opérationnelles</b>	<b>(71 696)</b>	<b>(74 310)</b>
<b>Résultat opérationnel avant dépréciation des actifs incorporels</b>	<b>(51 575)</b>	<b>(12 669)</b>
Dépréciation des actifs incorporels	—	—
<b>Résultat opérationnel après dépréciation des actifs incorporels</b>	<b>(51 575)</b>	<b>(12 669)</b>
Produits (charges) financiers, net	2 104	5 099
Charge d'impôt sur le résultat	—	—
<b>Résultat net des activités poursuivies</b>	<b>(49 471)</b>	<b>(7 570)</b>
<b>Résultat net des activités abandonnées</b>	<b>—</b>	<b>—</b>
<b>Résultat net de l'exercice</b>	<b>(49 471)</b>	<b>(7 570)</b>
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation (en milliers)	81 052	80 453
Résultat de base par action	(0,61)	(0,09)
Résultat dilué par action	(0,61)	(0,09)
Résultat de base par action relatif aux activités poursuivies	(0,61)	(0,09)
Résultat dilué par action relatif aux activités poursuivies	(0,61)	(0,09)
Résultat de base par action relatifs aux activités abandonnées	—	—
Résultat dilué par action relatifs aux activités abandonnées	—	—
	<b>31 décembre 2024</b>	<b>31 décembre 2023</b>
Trésorerie, équivalents de trésorerie et actifs financiers	91 051	102 252
Total de l'actif	111 059	175 187
Capitaux propres revenant aux actionnaires de la Société	8 834	51 901
Total passifs financiers	30 995	39 893



# COMMUNIQUE DE PRESSE

innate pharma

## À propos d'Innate Pharma:

Innate Pharma S.A. est une société de biotechnologies au stade clinique qui développe des traitements d'immunothérapies contre le cancer. Son approche innovante vise à tirer avantage du système immunitaire inné par le biais de trois approches thérapeutiques : les NK Cell Engagers issus de sa plateforme propriétaire ANKET® (Antibody-based **NK** cell **E**ngager **T**herapeutics), les conjugués anticorps-médicaments (ADC) et les anticorps monoclonaux.

Le portefeuille d'Innate comprend notamment des NK Cell Engagers multi-spécifiques issus de sa plateforme ANKET® et pouvant cibler différents types de cancers ainsi qu'IPH4502, un conjugué anticorps-médicament différencié en développement dans les tumeurs solides. De plus lacutamab, un anticorps anti-KIR3DL2 est développé dans des formes avancées de lymphomes T cutanés T et de lymphomes T périphériques, et l'anticorps anti-NKG2A monalizumab est développé avec AstraZeneca dans le cancer du poumon non à petites cellules.

Afin d'accélérer l'innovation, la recherche et le développement de traitements au bénéfice des patients, Innate Pharma est un partenaire de confiance pour des sociétés biopharmaceutiques leaders telles que Sanofi et AstraZeneca, ainsi que pour les institutions de recherche de premier plan.

Basée à Marseille, avec une filiale à Rockville (Maryland, Etats-Unis), Innate Pharma est cotée en bourse sur Euronext Paris et sur le Nasdaq aux Etats-Unis.

Retrouvez Innate Pharma sur [www.innate-pharma.com](http://www.innate-pharma.com) et suivez nos actualités sur [LinkedIn](#) et sur [X](#).

## Informations pratiques :

<b>Code ISIN</b>	FR0010331421
<b>Code mnémorique</b>	Euronext : IPH Nasdaq : IPHA
<b>LEI</b>	9695002Y8420ZB8HJE29

## Avertissement concernant les informations prospectives et les facteurs de risques :

Ce communiqué de presse contient des déclarations prospectives, y compris celles visées par les lois sur les valeurs mobilières applicables, notamment le Private Securities Litigation Reform Act de 1995. L'emploi de certains termes, notamment « anticiper », « croire », « potentiel », « estimer », « s'attendre à » et « sera » et leur contraire ainsi que d'autres expressions semblables, vise à identifier des énoncés prospectifs. Bien que la Société considère que ses projections sont basées sur des hypothèses raisonnables, ces déclarations prospectives peuvent être remises en cause par un certain nombre d'aléas et d'incertitudes, ce qui pourrait donner lieu à des résultats substantiellement différents de ceux anticipés. Ces aléas et incertitudes comprennent notamment les incertitudes inhérentes à la recherche et développement, y compris celles relatives à l'innocuité, aux progrès et aux résultats des essais cliniques et des études précliniques en cours ou prévus, aux examens et autorisations d'autorités réglementaires concernant les produits-candidats de la Société, la dépendance de la Société à l'égard de tiers pour la fabrication de ses produits candidats, des efforts commerciaux de la Société, la capacité de la Société à continuer à lever des fonds pour son développement. Pour des considérations supplémentaires en matière de risques et



# COMMUNIQUE DE PRESSE

innate pharma

---

d'incertitudes pouvant faire différer les résultats effectifs, la situation financière, la performance et les réussites de la Société, merci de vous référer à la section « Facteurs de Risques » du Document d'Enregistrement Universel déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers (AMF), disponible sur les sites Internet d'Innate Pharma ([www.innate-pharma.com](http://www.innate-pharma.com)) et de l'AMF ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)), et les documents et rapports publics déposés auprès de la Securities and Exchange Commission (SEC) des États-Unis, y compris le rapport annuel sur « Form 20-F » pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 et les documents et rapports subséquents déposés auprès de l'AMF ou de la SEC, ou autrement rendus publics, par la Société. Les références au site internet de la Société et au site internet de l'AMF sont incluses à titre d'information uniquement et le contenu de ces sites, ou auquel il est possible d'accéder par leur intermédiaire, n'est pas incorporé par référence dans le présent communiqué de presse et n'en constitue pas une partie intégrante.

Compte tenu des incertitudes significatives liées à ces déclarations prospectives, vous ne devez pas considérer ces déclarations comme une déclaration ou une garantie de la part de la Société ou de toute autre personne que la Société atteindra ses objectifs et ses plans dans un délai donné ou même qu'elle les atteindra. La Société ne s'engage pas à mettre à jour publiquement les déclarations prospectives, que ce soit à la suite de nouvelles informations, d'événements futurs ou autres, sauf si la loi l'exige.

Le présent communiqué, et les informations qu'il contient, ne constituent ni une offre de vente ou de souscription, ni la sollicitation d'un ordre d'achat ou de souscription, des actions d'Innate Pharma dans un quelconque pays.

**Pour tout renseignement complémentaire, merci de contacter :**

## **Relations investisseurs et Médias**

### **Innate Pharma**

Henry Wheeler  
Tel. : +33 (0)4 84 90 32 88  
[henry.wheeler@innate-pharma.fr](mailto:henry.wheeler@innate-pharma.fr)

### **NewCap**

Arthur Rouillé  
Tel. : +33 (0)1 44 71 00 15  
[innate@newcap.eu](mailto:innate@newcap.eu)



**COMMUNIQUE DE PRESSE**

**innate** pharma

---

## Résumé des comptes consolidés et notes au 31 décembre 2024



### Bilan consolidé (en milliers d'euros)

	31 décembre 2024	31 décembre 2023
<b>Actif</b>		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	66 396	70 605
Actifs financiers courants	14 374	21 851
Créances courantes	4 972	55 557
<b>Total actif courant</b>	<b>85 742</b>	<b>148 013</b>
Immobilisations incorporelles	—	416
Immobilisations corporelles	5 133	6 322
Actifs financiers non courants	10 281	9 796
Autres actifs non courants	575	87
Créances non courantes	9 328	10 554
<b>Total actif non courant</b>	<b>25 317</b>	<b>27 175</b>
<b>Total de l'Actif</b>	<b>111 059</b>	<b>175 187</b>
<b>Passif</b>		
Dettes opérationnelles	16 007	17 018
Dettes sur collaboration - partie courante	7 443	7 647
Passifs financiers courants	8 709	8 936
Passifs de contrat courants	616	5 865
Provisions - partie courante	207	171
<b>Total passif courant</b>	<b>32 982</b>	<b>39 636</b>
Dettes sur collaboration - partie non courante	41 128	45 030
Passifs financiers non courants	22 286	30 957
Avantages au personnel	2 730	2 441
Passifs de contrat non courants	2 825	4 618
Provisions - partie non courante	274	603
<b>Total passif non courant</b>	<b>69 243</b>	<b>83 650</b>
Capital social	4 192	4 044
Prime d'émission	390 979	384 255
Réserves et report à nouveau	(336 893)	(329 323)
Autres réserves	27	495
Résultat de l'exercice	(49 471)	(7 570)
<b>Total capitaux propres</b>	<b>8 834</b>	<b>51 901</b>
<b>Total du Passif</b>	<b>111 059</b>	<b>175 187</b>



### Compte de résultat consolidé (en milliers d'euros)

	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Revenus des accords de collaboration et de licence	12 622	51 901
Financements publics de dépenses de recherche	7 488	9 729
Autres produits	11	11
<b>Produits opérationnels</b>	<b>20 121</b>	<b>61 641</b>
Recherche et développement	(51 980)	(56 022)
Frais généraux	(19 716)	(18 288)
<b>Charges opérationnelles nettes</b>	<b>(71 696)</b>	<b>(74 310)</b>
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>(51 575)</b>	<b>(12 669)</b>
<b>Résultat opérationnel après dépréciation des actifs incorporels</b>	<b>(51 575)</b>	<b>(12 669)</b>
Produits financiers	6 079	6 934
Charges financières	(3 975)	(1 835)
<b>Résultat financier (net)</b>	<b>2 104</b>	<b>5 099</b>
<b>Résultat avant impôts sur le résultat</b>	<b>(49 471)</b>	<b>(7 570)</b>
Charge d'impôt sur le résultat	—	—
<b>Résultat net des activités</b>	<b>(49 471)</b>	<b>(7 570)</b>
<b>Résultat net de la période</b>	<b>(49 471)</b>	<b>(7 570)</b>
<b>Résultats par action :</b> (en € par action)		
- de base	(0,61)	(0,09)
- dilué	(0,61)	(0,09)
- de base relatif aux activités poursuivies	(0,61)	(0,09)
- dilué relatif aux activités poursuivies	(0,61)	(0,09)
- de base relatif aux activités abandonnées	—	—
- dilué relatif aux activités abandonnées	—	—



### Tableau des flux de trésorerie consolidé (en milliers d'euros)

	31 décembre 2024	31 décembre 2023
<b>Résultat de la période</b>	<b>(49 471)</b>	<b>(7 570)</b>
Amortissements et dépréciations, net	1 994	5 091
Provisions pour engagements sociaux	324	285
Provisions pour charges	(293)	(966)
Paiements en actions	3 944	4 256
Variation des dépréciations sur actifs financiers	(1 335)	(1 592)
(Gains)/pertes de change sur actifs financiers	(885)	544
Variation des provisions d'intérêts sur actifs financiers	(380)	—
Produits sur actifs financiers	—	(991)
Sorties d'immobilisations corporelles (mise au rebut)	20	470
Autres éléments du résultat de la période sans effet de trésorerie	24	6
<b>Marge brute d'autofinancement</b>	<b>(46 058)</b>	<b>(467)</b>
Variation du besoin en fonds de roulement	39 162	(32 092)
<b>Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles</b>	<b>(6 896)</b>	<b>(32 559)</b>
Acquisition d'actifs incorporels, net	—	(2 000)
Acquisition d'actifs corporels, net	(391)	(351)
Cession d'actifs corporels	—	150
Cession d'autres actifs immobilisés	—	66
Acquisition d'autres actifs immobilisés	—	(3)
Cession d'actifs financiers courants	9 590	—
Cession d'actifs financiers non courants	—	22 768
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissements</b>	<b>9 200</b>	<b>20 630</b>
Impact net de l'émission d'actions	2 928	395
Remboursements des passifs financiers	(8 936)	(2 361)
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>	<b>(6 008)</b>	<b>(1 966)</b>
Effets des variations de change	(505)	274
<b>Augmentation / (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie :</b>	<b>(4 209)</b>	<b>(13 619)</b>
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	70 605	84 225
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture</b>	<b>66 396</b>	<b>70 605</b>



### **Produits opérationnels**

Le tableau suivant résume les produits opérationnels pour les périodes sous revue :

<b>En milliers d'euros</b>	<b>31 décembre 2024</b>	<b>31 décembre 2023</b>
Revenus des accords de collaboration et de licence	12 622	51 901
Financements publics de dépenses de recherche	7 488	9 729
Autres produits	11	11
<b>Produits opérationnels</b>	<b>20 121</b>	<b>61 641</b>

### **Revenus des accords de collaboration et de licence**

Les revenus des accords de collaboration et de licence se sont élevés à 51,9 millions d'euros pour l'exercice 2023, contre 12,6 millions d'euros pour l'exercice 2024. Ces revenus résultent de la reconnaissance partielle ou intégrale des paiements reçus en relation avec les accords initiaux et avenants signés avec AstraZeneca en avril 2015 et octobre 2018, avec Sanofi en 2016 et 2022 et avec Takeda en 2023. Ces revenus sont reconnus dès lors que l'obligation de performance de l'entité est satisfaite. La comptabilisation s'effectue à une date donnée ou est étalée dans le temps en fonction du pourcentage d'avancement des travaux effectués au titre de ces accords.

Cette variation sur 2024 résulte principalement de :

- Une baisse de 5,1 millions d'euros du montant reconnu en chiffre d'affaires au titre de l'accord sur monalizumab, s'élevant à 4,4 millions d'euros sur l'exercice 2024, à comparer à 9,5 millions d'euros pour l'exercice 2023. Cette baisse de 5,1 millions d'euros s'explique principalement par la comptabilisation d'une augmentation des revenus au cours du premier semestre 2023. En effet, au 30 juin 2023, la Société avait procédé à une analyse de la base de coûts servant au calcul de l'avancement des essais de Phase 1/2 compte tenu de leur progression. Cette analyse avait conduit à réduire cette base de coûts à travers une ré estimation des dépenses projetées. En conséquence, cet ajustement de la base de coûts avait eu un impact positif sur le pourcentage d'avancement et avait conduit à reconnaître un revenu supplémentaire de 5.9 millions d'euros au titre du premier semestre 2023 qui ne s'est pas reproduit en 2024. Au 31 décembre 2024, le montant non reconnu en chiffre d'affaires s'élève à 0,2 millions d'euros intégralement présenté en « Passifs de contrats courants » compte tenu de la maturité des essais de Phase 1/2 ;
- La reconnaissance d'un chiffre d'affaires de 2,1 millions d'euros au 31 décembre 2024 relatif à l'accord de collaboration de recherche signé avec Sanofi en 2022. Le 25 janvier 2023, la Société avait annoncé l'expiration du délai de carence prévu par le Hart-Scott-Rodino Antitrust Improvements Act et l'entrée en vigueur de l'accord de licence avec Sanofi. Par conséquent, selon les termes de l'accord de recherche, de collaboration et de licence, Innate avait reçu en mars 2023, un paiement initial d'un montant de 25,0m€ dont 18,5m€ au titre de la licence exclusive, 1,5m€ au titre des travaux de recherche menés par la Société et 5,0m€ au titre des options pour deux cibles supplémentaires pour lesquels la Société comptabilisera les revenus liés soit à la date de notification de l'exercice, et au plus tard cinq ans après la date d'entrée en vigueur. L'intégralité du paiement initial relatif à la licence a été reconnue en résultat depuis le 30 juin 2023 soit un montant de 18,5m€. Le 19 décembre 2023, la Société a annoncé que Sanofi a levé une de ces deux options de licence pour un nouveau programme issu de la plateforme ANKET® de la Société. Cette décision a entraîné un paiement d'étape de 15,0m€ dont 13,3m€ au titre de la licence exclusive intégralement reconnus en résultat au 31 décembre 2023 et 1,7m€ au titre des



travaux de recherche à mener par la Société ainsi que la comptabilisation d'un revenu de 2,5m€ initialement encaissé en mars 2023 au titre de cette option. Suite à l'annonce par Sanofi en octobre 2024 de la restitution des droits relatifs à la seconde option mettant fin à la collaboration des travaux de recherche, le revenu de 1,7m€ a été reconnu intégralement en résultat au 31 décembre 2024. Le revenu relatif aux travaux de recherche sur la 1ère licence s'est élevé à 401 milliers d'euros au cours de l'exercice 2024 ;

- Une hausse de 2,0 millions d'euros du revenu lié à l'accord de collaboration et de licence de recherche avec Sanofi, s'élevant à 4,0 millions d'euros sur l'exercice 2024, à comparer à 2,0 millions d'euros pour l'exercice 2023. La société a annoncé le traitement du premier patient dans la partie d'extension de dose de l'essai clinique évaluant SAR443579/IPH6101, matérialisant la progression de l'essai clinique développé par Sanofi vers la phase 2 dans divers cancers du sang. Selon les termes de l'accord de recherche et de licence de 2016 avec Sanofi, la progression vers la partie d'extension de dose de l'essai a déclenché un paiement d'étape vers Innate de 4 millions d'euros reconnu en résultat au 30 juin 2024 et encaissé le 17 mai 2024. Pour mémoire, en juin 2023, la Société avait annoncé le traitement du premier patient dans un essai clinique de Phase 1/2 sponsorisé par Sanofi, évaluant IPH6401/SAR'514 chez des patients présentant un myélome multiple en rechute ou réfractaire. En vertu de l'accord de licence conclu en 2016, Sanofi avait versé un paiement d'étape de 2,0 millions d'euros intégralement reconnu en résultat au 30 juin 2023 et encaissé par la Société le 21 juillet 2023 ;
- Une hausse de 0,9 million d'euros du revenu lié aux refacturations de coûts de recherche et développement, s'élevant à 2,1 millions d'euros au 31 décembre 2024, à comparer à 1,2 million d'euros au 31 décembre 2023.

### **Financements publics de dépenses de recherche**

Les financements publics de dépenses de recherche ont baissé de 2,2 millions d'euros, ou 23,0%, à 7,5 millions d'euros pour l'exercice 2024, à comparer à 9,7 millions d'euros pour l'exercice 2023. Au 31 décembre 2024, le solde est essentiellement constitué du crédit d'impôt recherche pour un montant de 7,5 millions d'euros pour un montant de 9,8 millions d'euros pour l'exercice 2023. La baisse du crédit d'impôt recherche est consécutive à une baisse des dépenses éligibles expliquée par (i) de la baisse des dotations aux amortissements concernant les droits relatifs à IPH5201 consécutive à l'amortissement intégral en 2023 du paiement complémentaire de 2,0 millions d'euros à Orega Biotech suite au dosage du premier patient dans l'essai clinique de Phase 2 MATISSE (ii), de la baisse des dépenses de sous-traitance éligibles suite à la baisse des charges sur les études clinique en fin de processus et suite à la conduite d'étude clinique hors zone euro, (iii) de la baisse des charges de personnel suite à la baisse des effectifs et à la baisse du taux d'éligibilité.

Le calcul du crédit d'impôt recherche correspond à 30% des dépenses éligibles (nettes de subventions) de l'année fiscale.

### **Charges opérationnelles**

Le tableau ci-dessous analyse les charges opérationnelles par fonction pour les exercices clos au 31 décembre 2024 et 2023 :



# COMMUNIQUE DE PRESSE

innate pharma

En milliers d'euros	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Dépenses de recherche et développement	(51 980)	(56 022)
Frais généraux et commerciaux	(19 716)	(18 288)
<b>Charges opérationnelles</b>	<b>(71 696)</b>	<b>(74 310)</b>

## Dépenses de recherche et développement

Les dépenses de recherche et développement ont diminué de 4,0 millions d'euros, ou 7,2%, à 52,0 millions d'euros pour l'exercice 2024, comparé à un montant de 56,0 millions d'euros pour l'exercice 2023. Cette baisse s'explique principalement par la diminution de 1,9 million d'euros des dépenses de recherche et développement directes (cliniques et non cliniques) et par la baisse des dépenses indirectes de 2,2 millions sur le poste amortissements et dépréciations. Les dépenses de R&D représentent respectivement 72,5 % et 75,4 % des charges opérationnelles relatives aux activités poursuivies avant dépréciations des exercices 2024 et 2023.

Les dépenses de recherche et développement directes ont diminué de 1,9 millions d'euros, ou 6,2 %, à 28,3 millions d'euros pour l'exercice clos le 31 décembre 2024, comparé à un montant de 30,2 millions d'euros pour l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Cette diminution s'explique principalement par la diminution de 4,2 millions d'euros des dépenses relatives aux programmes cliniques de la Société. Cette baisse des dépenses relatives aux programmes cliniques s'explique majoritairement par (i) la baisse de 3,3 millions d'euros des dépenses relatives au programme Lacutamab, (ii) la baisse de 1,9 million d'euros des dépenses relatives au programme IPH6501 liée à la diminution des activités de CMC partiellement compensées par l'augmentation des dépenses liées au démarrage progressif des activités cliniques; pour rappel ce programme est passé en clinique suite au premier patient dosé en juin 2024, (iv) malgré l'augmentation de 1,7 million d'euros des dépenses en lien avec la progression de l'étude de phase 2 supportant IPH5201. La baisse des dépenses relatives aux programmes cliniques de la Société est partiellement compensée par l'augmentation de 2,3 millions d'euros des dépenses relatives aux programmes précliniques de la Société dans les anticorps conjugués (*Antibody Drug Conjugates – ADC*).

Par ailleurs, au 31 décembre 2024, les dettes sur collaboration relatives à monalizumab et aux accords signés avec AstraZeneca en avril 2015, octobre 2018 et septembre 2020 s'élevaient à 48,6m€, contre des dettes sur collaborations de 52,7m€ au 31 décembre 2023. Cette diminution de 4,1m€ résulte principalement (i) des remboursements nets d'un montant de 7,7 millions d'euros effectués au cours de l'année 2024 à AstraZeneca relatifs au cofinancement du programme monalizumab, incluant l'essai de Phase 3 INTERLINK-1 lancé en octobre 2020 et PACIFIC-9 lancé en avril 2022, et (ii) de l'augmentation de l'engagement de collaboration d'un montant de 3,6 millions d'euros en lien avec les variations de change constatées sur la période pour la parité euros-dollars.

Les dépenses de personnel et autres dépenses affectées à la recherche et développement ont diminué de 2,2 millions d'euros, soit 8,4 %, pour atteindre 23,7 millions d'euros pour l'exercice clos le 31 décembre 2024, comparé à un montant de 25,8 millions d'euros pour l'exercice clos le 31 décembre 2023. Cette diminution est majoritairement due à la diminution de 2,8 millions d'euros du poste amortissements et dépréciations, compensé par une hausse de 0.4 million d'euros des dépenses de personnel liée aux recrutements faits en 2024. Pour rappel ce poste se compose essentiellement de l'amortissement des actifs incorporels monalizumab (acquis auprès de Novo Nordisk), IPH5201 (anti-CD39 acquis auprès d'Orega Biotech) pour les exercices clos les 31 décembre 2024 et 2023.



Au 31 décembre 2024, le personnel, incluant les membres de la leadership team, affecté à la recherche et développement s'élevait à 139 personnes, contre 140 au 31 décembre 2023.

### **Frais généraux**

Les frais généraux des activités poursuivies ont augmenté de 1,4 million d'euros, ou 7,8 %, à 19,7 millions d'euros pour l'exercice clos le 31 décembre 2024, contre 18,3 millions d'euros pour l'exercice clos le 31 décembre 2023. Les frais généraux représentent au total 27,5 % et 24,6 % du total des charges opérationnelles relatives aux activités poursuivies avant dépréciations pour les exercices clos les 31 décembre 2024 et 2023, respectivement.

Les dépenses de personnel qui incluent les rémunérations versées à nos salariés, sont en baisse de 0,3 million d'euros, ou 3,2 %, à 8,6 millions d'euros pour l'exercice clos le 31 décembre 2024, à comparer à un montant de 8,8 millions d'euros pour l'exercice clos le 31 décembre 2023. Cette baisse résulte principalement de la baisse des paiements en actions à hauteur de 0,5 million d'euros partiellement compensée par une hausse des salaires et traitements nette de 0,2 million d'euros. Au 31 décembre 2024, le personnel administratif, incluant les membres du comité exécutif, s'élevait à 42 personnes, contre 39 au 31 décembre 2023.

Les honoraires non scientifiques et de conseil se composent essentiellement des honoraires de commissariat aux comptes, d'expertise-comptable, juridiques et de recrutement. Le poste a augmenté de 0,5 million d'euros, ou 16,2 %, à 3,4 millions d'euros pour l'exercice clos au 31 décembre 2024, à comparer à un montant de 2,9 millions d'euros pour l'exercice clos au 31 décembre 2023. Cette hausse est majoritairement liée au recours à des cabinets de recrutement dans le but de mettre en place le département clinique ainsi que le recrutement du nouveau président du directoire.

Les autres dépenses sont liées aux assurances, frais bancaires, frais de gouvernance, coûts d'entretien de nos locaux, licences informatiques et aux amortissements et dépréciations. Ces dépenses ont augmenté de 1,2 million d'euros ou 19,0 % à 7,8 millions d'euros pour l'exercice clos le 31 décembre 2024, contre un montant de 6,5 millions d'euros pour l'exercice clos le 31 décembre 2023. Cette hausse est majoritairement liée au remboursement des intérêts du CIR 2023 pour un montant de 0,8 million d'euros, à la hausse des coûts de prestations informatiques de 0.1 million d'euros et à l'impact IFRS16 suite à la restitution d'espaces loués ayant généré un crédit non récurrent de 0.2 million d'euro en 2023.

### **Résultat financier**

Le résultat financier s'est traduit par un gain net de 2,1 millions d'euros en 2024 contre un gain net de 5,1 millions d'euros en 2023. Cette évolution résulte principalement de l'impact de change suite à l'évolution des taux de conversion en dollars. La charge nette relative aux réévaluations des postes en dollars s'élève à 1,8 millions d'euros au 31 décembre 2024 comparée à un produit net de 0,9 millions d'euros au 31 décembre 2023. La variation de 2,7 millions d'euros est principalement liée à l'effet combiné de la charge liée à la revalorisation de la dette de collaboration libellée en dollars compensée par le produit issu des revalorisations de la trésorerie et des actifs financiers détenus en dollars. En dehors de l'impact de change, le résultat financier se compose (i) des intérêts perçus sur les placements financiers (gain net 2,4 millions d'euros en 2024 contre un gain net de 3,2 millions d'euros en 2023), (ii) de la variation de juste valeur de certains instruments financiers (gain net de 2,0 millions d'euros en 2024 contre un gain net de 1,6 million d'euros en 2023), (iii) et des charges d'intérêts d'emprunt (perte nette de 0,6 millions d'euros en 2024 comme en 2023).



### **Éléments de bilan**

Au 31 décembre 2024, le montant de la trésorerie, des équivalents de trésorerie et des actifs financiers courants et non courants détenus par la Société s'élevait à 91,1 millions d'euros contre 102,3 millions d'euros au 31 décembre 2023. La trésorerie nette au 31 décembre 2024 (trésorerie, équivalents de trésorerie et actifs financiers courants moins passifs financiers courants) s'élevait à 72,1 millions d'euros (83,5 millions d'euros au 31 décembre 2023).

Les autres éléments clés du bilan au 31 décembre 2024 sont :

- Des passifs de contrat de 3,4 millions d'euros (dont 2,8 millions d'euros comptabilisés en 'Passifs de contrat – non courant') et des dettes sur collaboration de 48,6 millions d'euros (dont 41,1 millions d'euros comptabilisés en 'Dettes sur collaboration – non courante') correspondant à la partie du paiement initial reçu d'AstraZeneca non encore reconnue en résultat ou utilisée dans le cadre du co-financement du programme monalizumab avec AstraZeneca, incluant les essais de Phase 3 INTERLINK-1 et PACIFIC-9 ;
- Des créances de 14,3 millions d'euros dont des créances non courantes de 9,3 millions d'euros comprenant un montant de 7,5 millions d'euros sur l'État français au titre du crédit impôt recherche pour l'exercice 2024 suite à la perte du statut de PME communautaire depuis l'exercice clos au 31 décembre 2023 ;
- Des capitaux propres s'élevant à 8,8 millions d'euros, incluant la perte nette de la période de 49,5 millions d'euros ;
- Des dettes financières s'élevant à 31,0 millions d'euros (39,9 millions d'euros au 31 décembre 2023).

### **Flux de trésorerie**

Au 31 décembre 2024, la diminution nette de trésorerie et équivalents de trésorerie a atteint 4,2 millions d'euros, à comparer à une diminution nette de trésorerie et équivalents de trésorerie de 13,6 millions d'euros au 31 décembre 2023.

Les flux de trésorerie de la période sous revue résultent principalement des éléments suivants :

- La consommation de flux de trésorerie engendrés par les activités opérationnelles a augmenté de 25,7 millions d'euros pour atteindre un flux de trésorerie négatif (consommé) de 6,9 millions d'euros pour l'exercice 2024 en comparaison d'un flux de trésorerie négatif (consommé) de 32,6 millions d'euros pour les activités opérationnelles au cours de l'exercice 2023. Cette évolution s'explique principalement par (i) l'encaissement de 29,5 millions d'euros reçus du Trésor public au titre des CIR 2019, 2020 et (ii) d'un encaissement de 8,6 millions perçus de l'organisme de financement Natixis relatif au CIR 2023, (iii) l'encaissement de 15,0 millions d'euros reçu de Sanofi en janvier 2024 suite à la levée d'option annoncée en décembre 2023, (iv) l'encaissement en mai 2024 d'un montant de 4,0 millions d'euros suite au traitement du premier patient dans la phase 2 d'extension de dose de l'étude menée par Sanofi et évaluant le NK Cell Engager SAR443579/ IPH6101 dans les divers cancers du sang. Pour rappel, les flux de trésorerie consommés par les activités opérationnelles au titre de 2023 incluaient (i) l'encaissement de 25,0 millions d'euros reçus de Sanofi en mars 2023 suite à l'entrée en vigueur de l'accord de collaboration de recherche et de licence signé en décembre 2022 en vertu duquel la Société a accordé à Genzyme Corporation, filiale détenue à 100 % par Sanofi (« Sanofi ») une licence exclusive sur le programme B7H3 ANKET® d'Innate Pharma et des options sur deux



cibles supplémentaires, (ii) l'encaissement en mai 2023 d'un paiement de 4,6 millions d'euros (5,0 millions de dollars) reçus de Takeda suite à la conclusion d'un accord de licence exclusif selon lequel Innate accorde à Takeda les droits exclusifs mondiaux pour la recherche et le développement d'anticorps conjugués (Antibodu Drug Conjugates - ADC), (iii) l'encaissement en juillet 2023 d'un montant de 2,0 millions d'euros suite au traitement du premier patient dans l'essai clinique de Phase 1/2 dont le promoteur est Sanofi évaluant IPH6401/SAR'514 chez des patients présentant un myélome multiple en rechute ou réfractaire. Enfin, (iv) la Société a pu bénéficier courant 2023 du remboursement anticipé de la créance de crédit d'impôt recherche relatif à l'exercice 2022 pour un montant 9,2 millions, payé à la Société par le Trésor Public en juillet 2023. Retraités de l'ensemble de ces encaissements sur les deux périodes, les flux de trésorerie consommés par les activités opérationnelles au titre de l'exercice 2023 sont en baisse de de 9,4 millions d'euros. Cette baisse s'explique principalement par des décaissements moins importants en lien avec (i) la diminution des charges opérationnelles de la Société.

- Des flux de trésorerie nets consommés par les activités d'investissement pour l'exercice 2024 de 9,2 millions d'euros qui se composent principalement d'un encaissement de 4.2 millions d'euros relatif à un actif financier échu en juillet 2024 et de cessions successives au cours de l'année d'instruments financiers pour un montant de 5.0 millions d'euros pour faire face aux besoins de trésorerie en dollars de la Société. Ces flux positifs ont été compensés par des investissements d'actifs corporels pour un montant de 0,4 million d'euros afin d'acquérir du matériel de laboratoire et de maintenir le parc informatique. Les flux de trésorerie nets consommés par les activités d'investissement pour l'exercice 2023 se sont élevés à 20,6 millions d'euros et se composaient principalement d'une cession d'instrument financier non courant qui avait généré un encaissement net de 22,8 millions d'euros partiellement compensé par des acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles nettes de cessions pour 2,2 millions d'euros. Les investissements d'actif incorporels se composent au 31 décembre 2023 du règlement à Orega Biotech d'une facturation complémentaire pour les droits relatifs à IPH5201 suite au traitement du premier patient dans l'essai clinique de Phase 2 MATISSE intervenu en juillet 2023. Les investissements en autres actifs corporels, essentiellement du matériel de laboratoire, se sont élevés à 0,4 et 0,4 million d'euros pour les exercices clos les 31 décembre 2023 et 2024. Ces investissements correspondent à une politique de la Société de renouveler chaque année certains de ses matériels ainsi qu'investir dans des nouveaux matériels. Les opérations de la Société sont en règle générale peu consommatrices d'investissement en actifs corporels, dans la mesure où elle sous-traite la majeure partie des aspects de production et de validation à des tiers.
- Des flux de trésorerie nets consommés par les activités de financement de 6,0 millions d'euros au 31 décembre 2024 contre 2,0 millions d'euros au 31 décembre 2023. Les remboursements d'emprunts se sont élevés à 8,9 millions d'euros au cours de l'exercice 2024 contre 2,4 millions d'euros au cours de l'exercice 2023. La variation de 6.5 millions d'euros est essentiellement liée aux remboursements des 2 emprunts PGE dont l'amortissement a débuté en 2024. Les encaissements reçus suite à des opérations de capital s'élèvent à 2,9 millions d'euros en 2024 contre 0,4 million d'euros en 2023. La variation est majoritairement expliquée par le montant encaissé suite à l'entrée au capital d'un nouveau partenaire pour 2.9 millions d'euros.



# COMMUNIQUE DE PRESSE

innate pharma

---

## **Évènements post-clôture**

- Le 27 janvier 2025, la Société a annoncé que le premier patient a été traité dans un essai clinique de Phase 1 (NCT06781983), évaluant le profil de sécurité et la tolérance d'IPH4502, un nouveau conjugué anticorps-médicament (ADC) dans les tumeurs solides avancées connues pour exprimer Nectine-4. L'étude de Phase 1, ouverte et multicentrique, comprendra une partie 1 d'escalade de la dose et une partie 2 d'optimisation de la dose et évaluera la sécurité, la tolérance et l'efficacité préliminaire d'IPH4502 en monothérapie dans les tumeurs solides avancées connues pour exprimer Nectine-4, comme le carcinome urothélial, les cancers du poumon non à petites cellules, du sein, de l'ovaire, gastrique, de l'œsophage ou colorectal. L'étude prévoit le recrutement d'environ 105 patients.
- Le 17 février 2025, la Société a annoncé que l'agence de santé américaine, la Food and Drug Administration (FDA), a accordé le statut de « *Breakthrough Therapy* » à lacutamab, un anticorps induisant la cytotoxicité anti-KIR3DL2, pour le traitement des patients adultes atteints d'un syndrome de Sézary en rechute ou réfractaire (R/R) ayant reçu au moins deux traitements systémiques antérieurs y compris avec mogamulizumab.
- Le 3 février 2025, M. Arvind Sood, qui avait rejoint la Société en janvier 2024 au poste de Vice-Président Exécutif, Président des opérations américaines et membre du Directoire a quitté ses fonctions au directoire. Le poste de Vice-Président Exécutif Innate Pharma SA et Président des opérations américaines est supprimé.

## **Nota**

Les comptes consolidés au 31 décembre 2024 ont été arrêtés par le Directoire le 26 mars 2025. Ils ont été revus par le Conseil de Surveillance le 26 mars 2025. L'audit est en cours à la date de la présente communication.

## **Facteurs de risque**

Les facteurs de risque affectant la Société sont présentés dans la Section 3 du Document d'Enregistrement Universel déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), disponible sur les sites Internet de l'AMF <http://www.amf-france.org> et de la Société, ainsi que dans la section Facteurs de risque ("Risk Factors") du rapport annuel de la Société sur le "Form 20-F" pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 déposé auprès de la Securities and Exchange Commission (SEC) des États-Unis, et les dépôts et rapports ultérieurs déposés auprès de l'AMF ou de la SEC, ou autrement rendus publics, par la Société.